



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance des cas de la covid-19 dite « longue »

Question écrite n° 35373

Texte de la question

M. Jean-Marc Zulesi attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la reconnaissance des cas de la covid-19 dite « longue ». En effet, certains malades atteints du virus sont confrontés à une résurgence de symptômes plusieurs semaines après la contamination. La souffrance de cette maladie, éprouvante pour ceux qui la subissent, s'intensifie alors par l'incertitude de sa fin. À l'heure où la France fait face à une forte augmentation du nombre de cas contaminés due à la propagation rapide du virus, il est indispensable que ces cas particuliers de la covid-19 soient pris en compte dans la réflexion scientifique ainsi que dans la stratégie de santé nationale. À cet égard, la reconnaissance nationale de ces cas spécifiques de la maladie, accompagnée d'une communication gouvernementale à ce sujet, s'avèreraient pertinents. Aussi, il souhaiterait savoir quelles mesures le Gouvernement entend mettre en place pour accompagner les malades atteints de ces cas particuliers de la covid-19.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Zulesi](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35373

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 décembre 2020](#), page 9684

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)